

Politique | Controverse sur la licence tanzanienne

Licence d'armes : lisez le rapport

■ Le gouvernement wallon doit trancher : permettre ou non l'exportation d'armement vers la Tanzanie. ■ Un rapport d'experts est en sa possession, le voici.

DAVID COPPI

Le gouvernement wallon décidera jeudi d'accorder ou non à la société liégeoise New La chaussée sa licence d'exportation de matériel militaire (une usine de production de munitions) vers la Tanzanie. Politiquement controversé (lire en page une), le dossier est l'objet d'un rapport « confidentiel » rédigé par six experts à l'issue d'une mission en Tanzanie, du 6 au 10 juin. Ceux-ci étaient chargés de vérifier si les « conditions » posées par les politiques à l'octroi de la licence étaient remplies, s'agissant notamment de la capacité de la ligne de production, du démantèlement des anciens équipements, du « marquage » des munitions, des risques de privatisation.

Ce rapport, sur la base duquel Namur tranchera, nous nous le sommes procuré. Balancé, il ouvre, néanmoins, une voie aux partisans de l'octroi. Aux politiques de juger. Voici les principaux extraits...

« Il est apparu que le marquage des munitions était peu précis »

Sur les risques de privatisation : La mission considère la privatisation de la Mzingo Corp (NDLR : gestionnaire de l'usine) à court et à moyen terme comme fort improbable.

Sur l'existence de « magasins » qui pourraient écouler illégalement armes et munitions : Il exist

te cinq magasins appartenant à la Mzingo Corporation. La mission en a visité deux, Morogoro (NDLR : siège de l'usine) et Dar es Salaam. Elle confirme que les munitions de calibre 7,62/39 mm ne sont pas en vente dans ces magasins. Cependant, une seule source rencontrée au cours de la mission a indiqué que de façon illicite, il a pu être possible de se procurer de manière limitée ce type de munitions dans le magasin.

Démantèlement de la ligne de production chinoise installée en 1971, à laquelle doit se substituer la nouvelle installation : La mission a pu constater l'obsolescence et la vétusté, voire le délabrement des installations (...). Elle considère en conséquence qu'une cession ou rénovation en profondeur de cette ligne est hautement improbable, et que dès lors la question du démantèlement perd de son importance au vu des faibles quantités produites et de la vétusté de l'équipement.

A propos de la capacité de production, évaluée à 14 millions de pièces par an, la mission évalue : Etant donné les faibles qualifications du personnel, les problèmes de maintenance et d'entretien qui pourraient surgir, les coupures de courant régulières, la mission considère plausible un rendement de 50 % de la capacité maximale. La mission estime que les besoins en munition présentés par la Défense semblent conformes au volume des effectifs militaires.

Le marquage de la production : Il est apparu clairement que le marquage des munitions était peu précis, et que les indications telles que la date de production et le numéro de lot n'étaient pas reprises sur les munitions, mais peut-être sur l'emballage de celles-ci. Néanmoins, le marquage actuel sous forme de sigle permet l'identification de la Mzingo Corp comme provenance. Nous nous interrogeons sur l'efficacité du système d'enregistrement (manuel) qui permettrait une meilleure traçabilité. De plus, nous n'avons pas reçu d'indications sur les capacités techniques et humaines dont dispose le pays pour mettre en œuvre son système de traçabilité. Il convient cependant de rappeler que la licence

suspendue comprend dans ses conditions l'obligation d'assurer « un marquage permettant d'assurer la traçabilité des lots de munitions produits effectué de manière à ce que ces lots répondent aux conditions fixées à l'art. 7 du Protocole de Nairobi ». Les autorités nous ont déclaré être ouvertes à l'implantation et la mise en œuvre de ces procédures (...) et accepter toute mission d'inspection mandatée par le gouvernement wallon.

« Tous nos interlocuteurs ont insisté sur la stabilité de la Tanzanie »

Risques de détournement de la production : La porosité des frontières est un fait et les frontières, en particulier à l'ouest du pays, semblent aux yeux de beaucoup de nos interlocuteurs incontrôlables (...). La localisation de la ligne de production à Morogoro diminue (cependant) le risque de détournement en raison principalement de l'éloignement par rapport à la RDC, le Rwanda, le Burundi, et l'absence de liaison aérienne. (...)

De façon générale, tous nos interlocuteurs ont mentionné que la corruption était répandue, voire généralisée dans le pays. La présence de corruption de moindre intensité au sein de l'armée semble aussi être une réalité bien que peu d'indices soient disponibles. Certains de nos interlocuteurs ont toutefois insisté sur la relative bonne organisation et bonne discipline de l'armée, facteur qui pourrait limiter le taux de corruption. (...)

Tous les interlocuteurs ont insisté sur la stabilité de la Tanzanie (...) son rôle de médiation et de pacification des conflits dans la région des Grands-Lacs. (...)

Il semble qu'en cinq ans, d'importants progrès en termes de contrôle des armements aient été réalisés, ce qui a notamment conduit à la destruction de nombreuses armes illicites et selon nos interlocuteurs si le nouveau dispositif légal est respecté, le risque de détournement de la production issue de l'installation éventuelle de la ligne de production serait limité. •